

Droit et gestion des collectivités territoriales

Responsable pédagogique : Jean LAINGUI, maître de conférences, directeur des UFR Droit, Université Paris 8.
Coordinateur pédagogique : Emir DENIZ, directeur IEPP Conseil et Formation.

en partenariat avec :



Cette formation répond à un réel besoin en terme d'apport de connaissances et d'outils pour la gestion des collectivités. En effet, les élus doivent répondre à des besoins croissants, de plus en plus complexes et diversifiés. Ainsi, cette formation a pour objectif d'apporter les bases professionnelles nécessaires aux élus notamment dans le domaine des finances publiques, du management, de la communication, du droit des collectivités... en vue de pouvoir s'adapter à un environnement en perpétuel changement.

De plus, cette formation diplômante est également un atout pour l'insertion des élus en fin de mandat qui se retrouvent parfois face à des difficultés pour rebondir d'un point de vue professionnel.

D'autre part il existe peu de formation complète pour les nouveaux élus ne connaissant pas forcément la complexité de la gestion des collectivités ; ce point de vue, cette formation est novatrice dans son contenu et par la cible visée.

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- maîtriser les bases des finances publiques locales ;
- manager des équipes au sein d'une organisation ;
- maîtriser les principes de fonctionnement d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- maîtriser les grandes lignes du code des collectivités ;
- maîtriser les bases de communication institutionnelle.

■ PUBLICS CONCERNÉS

Cette formation est destinée à un public d'élus locaux, d'agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale ou de salariés en reconversion souhaitant travailler dans ou en lien avec les collectivités territoriales.

■ CONTENU DE LA FORMATION

UE 1 DROIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES (28 heures)

- L'essentiel du Droit des collectivités locales
- Droits et devoirs des élus
- Responsabilité civile et pénale des élus et des agents

UE 2 : INTERCOMMUNALITÉ (35 heures)

- Réforme des intercommunalités
- Fonctionnement de l'intercommunalité
- Marchés publics

UE 3 : FINANCES LOCALES (28 heures)

- Budget
- Analyse financière
- Fiscalité intercommunale

UE 4 : MANAGEMENT ET GESTION DE PROJETS (42 heures)

- Evaluation des politiques publiques
- Conduite de projets municipaux
- Management municipal

UE 5 : COMMUNICATION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE (35 heures)

- Communication institutionnelle
- Communication interne et bulletins municipaux
- Prise de parole en public
- Gestion de conflits

UE 6 : MÉTHODOLOGIE EN DROIT ET PROJET TUTORÉ (14 heures)

PROJET TUTORÉ (30H) TRAVAIL À DISTANCE

Le mémoire professionnel consiste à la production d'un projet en rapport avec les fonctions d'élus (entre 20 et 30 pages).

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements dispensés par une équipe pluridisciplinaire composée d'universitaires et d'acteurs de terrain.
- Alternance de cours théoriques, méthodologiques et pratiques : ateliers, études et analyse de cas issus du terrain, jeux de rôle ...

■ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Comité de pilotage

- **Jean LAINGUI**, maître de conférences, directeur des UFR Droit, Université Paris 8
- **Pierre-Olivier CHAUMET**, maître de conférences en Droit, Université Paris 8
- **Angélique PASCE-LABRUYERE**, ingénieure de formation, Université Paris 8
- **Emir DENIZ**, directeur IEPP Conseil et Formation.

Enseignants (Université Paris 8)

- **Sophie JEUSSAUME**, maître de conférences, UFR Droit
- **Jean LAINGUI**

Professionnels

- **Jean-René GOIRAN**, ingénieur de formation, Université Paris 8,
- **Franck Richard KIEFFER**, directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, chargé des finances,
- **Louis Alexis CHENAT**, consultant,
- **Claudius NONDELO**, consultant-formateur - IDEES Formation,
- **Pascal JOSEPH**, adjoint à la mairie du 20ème arrondissement de Paris, formateur Consultant en organisation,
- **Myriam PELLEINGRE**, chargé de mission communication à la Communauté de Commune du Val de Fensch (57),
- **Alain DELHOTAL**, ancien maire, formateur.

■ VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS

- Assiduité obligatoire et participation active aux enseignements,
- Un examen écrit transversal de 3 H (50% de la note finale),
- Soutenance devant un jury du projet tutoré (50% de la note finale).

■ DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Cette formation diplômante permet de se diriger vers les entreprises travaillant directement ou indirectement avec les collectivités et/ou d'envisager de se présenter aux concours de la fonction publique territoriale.

■ DIPLÔME DÉLIVRÉ

Cette formation permet d'obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures d'Université (D.E.S.U.) en «Droit et gestion des collectivités territoriales» de niveau baccalauréat + 4 délivré par l'université Paris 8.

■ CRITÈRES D'ADMISSION

L'admission à cette formation se réalise :

- soit sur titre : **Bac +3 minimum** (Droit, Gestion, Economie, Sciences Politiques, Sciences Humaines...) ou titre équivalent
- soit sur **validation des acquis professionnels et personnels** : la VAPP (décret de 1985) peut être accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions précitées après exposé de leurs motivations et étude de la cohérence de leur projet professionnel et sur justification d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle.

Dans les deux cas, l'admission se fait après sélection du dossier de candidature et entretien avec le responsable et le coordinateur pédagogique.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Durée** : 182 h. d'enseignement (26 j.) + 30 h. de projet tutoré + examens (2 j.)
- **Dates** : de mai 2012 à janvier 2013
- **Périodicité** : 2 jours toutes les 2 semaines (les vendredi et samedi)
- **Calendrier 2012** :

11 et 12 mai 2012	29 et 30 septembre 2012
25 et 26 mai 2012	12 et 13 octobre 2012
8 et 9 juin 2012	26 et 27 octobre 2012
22 et 23 juin 2012	9 et 10 novembre 2012
semaine du 2 au 7 juillet 2012	23 et 24 novembre 2012
31 août et 1er septembre 2012	Examens et soutenances les 23 et 26 janvier 2013
14 et 15 septembre 2012	
- **Lieu** : Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, Saint-Denis (93).
- **Effectif** : minimum 13 participants / maximum 18 participants
- **Tarif** : 4 210 € (+ 250 € de frais de dossier VAPP si nécessaire) + 266,57 € de droits d'inscription universitaire

CONTACTS ET INSCRIPTIONS

Contactez l'IEPP :

Julie Kulinicz, responsable administrative - 03 87 74 88 79

www.iepp.fr

Nous vous conseillons d'entamer les démarches de demande de financement en parallèle de votre candidature, dans les 4 ou 6 mois précédant la formation.